

L'AFFACTURAGE

Le financement de votre poste clients

Quelles prestations ?	<p>Financement des factures clients (<i>BtoB</i>).</p> <p>Relance des factures, encaissement et imputation des règlements de vos clients.</p> <p>Garantie à 100% en cas d'impayés de vos clients.</p>
Quel financement ? Cession des factures Financement	<p>L'entreprise transmet ses factures à un établissement financier appelé société d'affacturage ou factor.</p> <p>Le factor finance sous 48h jusqu'à 90% du montant TTC de vos factures. La quotité non financée alimente un Fonds de Garantie dont le montant est défini par contrat. Ce montant correspond à un pourcentage de l'encours des factures non soldées.</p>
Quelle gestion ? Relance Encaissement	<p>Le factor s'occupe de la relance de vos clients jusqu'au paiement de la facture.</p> <p>Le factor encaisse les règlements de vos clients et les impute sur les factures concernée</p>
Quelle garantie contre les impayés ?	<p>Le factor garantit votre entreprise contre les défaillances de vos clients. Donc, en cas d'impayé, le factor ne réclame pas à votre entreprise le remboursement de son avance. Cette garantie s'applique uniquement aux cas de procédure collective (Insolvabilité avérée) alors que les contrats d'assurance-crédit garantissent tous les impayés (Insolvabilité avérée et présumée).</p>
Avantages de cette solution	<p>Solution au besoin de trésorerie</p> <p>Solution de financement des créances commerciales (<i>BtoB</i>) sous 48H</p> <p>Gestion du poste clients (relance, encaissement, lettrage)</p>